

SIM

SUPPLÉMENT
D'INFORMATIONS
MUNICIPALES

ÉCHANGER



Parlez-nous franchement

SAMEDI 11 MAI 2019

QUARTIER VALLÉES-FLORISSANT

Tous les deux mois, la municipalité va à la rencontre des habitants dans un des dix quartiers de la Ville d'Annemasse. Le but de ces réunions est de pouvoir échanger avec vous librement et cordialement sur tous types de sujets. Depuis le début du mandat, c'est notre troisième passage dans le quartier Vallées-Florissant.

CIRCULATION

Les panneaux de police dans le carrefour Avenue de Verdun / rue du Beulet ne sont pas respectés : ni l'interdiction de tourner à gauche depuis l'avenue de Verdun vers la rue du Beulet, ni le sens interdit rue du Beulet à l'intersection de la rue des Marronniers.

La police municipale verbalise régulièrement pour ces deux infractions. Concernant le sens interdit, sur la demande des habitants, lors d'une réunion Parlez-Nous Franchement, nous avons rajouté un panneau « sauf riverains ». Or la notion de riverain est sujette à interprétation, et est difficilement applicable dans la pratique.

Ces deux interdictions ont été instaurées pour avoir une vraie priorisation de la ligne de bus à haut niveau de service (BHNS) sur la circulation. Malgré les transgressions, nous pensons qu'une majorité des automobilistes les respectent, puisque le bus n'est pas ralenti par la circulation.



Quelle est la fréquence du bus sur cette voie ?

Le BHNS passe toutes les huit minutes aux heures de pointe.

En interdisant aux voitures de tourner à gauche, vous renvoyez tout le monde sur le giratoire de l'Étoile.

Vous accentuez le problème de l'encombrement de ce giratoire.

On a de plus en plus de circulation dans les rues de la Ville et vous prenez des mesures contraires à la fluidité.

Nous misons beaucoup sur le changement des habitudes et le report modal : diminution de la voiture-solo au profit du covoiturage, du vélo, et des transports en commun. Notre but est de stabiliser le nombre de déplacements en voiture, malgré l'augmentation de la population et du nombre de déplacements par habitant. Lors des congés scolaires nous avons environ 10 % de moins de circulation automobile, et cela suffit à retrouver la fluidité.



Rue Alsace Lorraine, vous avez aménagé une chicane avec un alternat. Mais les automobilistes ne connaissent pas la signification du panneau de police et ne se laissent pas la priorité. En conséquence, le panneau n'a aucune utilité et pourrait être enlevé.

Lorsque que l'on met en place un alternat, on a l'obligation d'instaurer également le régime de priorité.

La création de l'alternat a été réalisée sur la demande et en concertation avec les habitants de la rue, pour y réduire la vitesse des véhicules.

Dans cette même rue, les protections que vous avez installées pour les cyclistes sont contre-productives. En raison des vibrations, elles se dégradent vite et provoquent des risques de chutes pour les cyclistes mais également pour les piétons.

La protection des bandes cyclables sur voirie fait suite à une demande des associations de cyclistes elles-mêmes. Celles-ci nous ont d'ailleurs fait part de leur satisfaction après l'installation.

À la sortie de la rue des Tournelles sur l'avenue Florissant, il est interdit d'aller tout droit et de tourner à gauche, seul le mouvement vers la droite est autorisé. Or beaucoup de véhicules enfreignent les interdictions. Ne serait-il pas plus simple pour vous et pour les usagers de permettre tous les mouvements ?

Lorsqu'a été créé le péricentrique, axe de contournement du centre-ville passant par les avenues Zola et Florissant, nous avons réglementé les voies adjacentes pour éviter les shunts. Nous avons ainsi décidé d'interdire de tourner à gauche en sortant de la rue des Tournelles vers l'avenue Florissant, pour éviter un court-circuit entre le giratoire de l'Étoile et la gare qui passerait par la rue des Tournelles et qui ralentirait l'avenue Florissant. Ce choix est toujours d'actualité, nous ne souhaitons pas diminuer la fluidité de l'avenue Florissant. Par ailleurs, pour la sécurité des piétons, nous ne souhaitons pas autoriser ce mouvement dans un carrefour où la cohabitation piétons/voitures est déjà difficile.

Pour permettre de contourner la place de la Gare, vous avez créé un axe de circulation passant par l'avenue Florissant, la rue du Chablais, la rue du Môle, et l'avenue Zola, et à chaque intersection il y a un feu. Or les feux verts ne sont pas synchronisés dans le sens Florissant vers l'avenue Zola.

Nous avons créé cet axe fin 2017 pour permettre de fermer la place de la Gare à la circulation automobile de manière définitive. Pour que cette déviation fonctionne, il faut que les feux verts soient

synchronisés, c'est ce qu'on appelle une « onde verte ». Elle fonctionne correctement dans le sens Zola vers Florissant. Dans l'autre sens, l'onde fonctionne un peu moins bien. En effet, nous avons été obligés de modifier légèrement la durée de feu à l'intersection avec la rue du Môle pour permettre d'absorber le flux important de voitures qui arrive de la place Deffaugt par la rue du Chablais.

Malgré l'interdiction de tourner à gauche de la rue du Môle vers le parking de Chablais Parc, beaucoup de véhicules font ce mouvement, ce qui ralentit la circulation sur la rue du Môle.

Il n'y a pas d'interdiction de tourner à gauche de la rue du Môle vers la rue des Alpes pour accéder au parking. Nous avons juste indiqué un parcours conseillé par la rue Favre puis rue des Alpes, pour éviter d'encombrer la rue du Môle.

D'une façon générale, nous trouvons que les voitures roulent trop vite à Annemasse.

À l'automne 2019, nous avons prévu à ce sujet d'instaurer une limitation de vitesse à 30 km/h dans toutes les rues à l'intérieur du péricentrique.

PROPRETÉ ET ESPACES VERTS

Nous tenons à féliciter les agents d'entretien de la voirie et des espaces verts. Nous avons constaté une nette amélioration de la propreté des trottoirs. Et nous avons apprécié le fleurissement des massifs ce printemps.



La Ville d'Annemasse a adhéré à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU). Grâce à cette association, nous avons mis en place une méthode nationale d'auto-évaluation de la propreté, qui consiste à relever le nombre de déchets sur un échantillonnage de rues choisies pour leur typologie (commerciales, résidentielles, écoles, gare,...). L'AVPU analyse nos résultats et les compare aux autres villes de France.

La dernière analyse relative au premier trimestre 2019 montre que nos efforts sur le maintien de la propreté portent leurs



fruits : nous avons obtenu un Indice Moyen de Saleté de 0,54, alors que la moyenne des villes de France est de 0,99 ; et celle des villes de même taille est de 0,72.

Nous avons cependant remarqué que les agents de voirie n'utilisent pas toujours correctement les aspiratrices de rue.

Chaque balayeur a un secteur attribué à nettoyer qui n'est pas forcément adjacent au Centre Technique. Quand il se déplace entre le Centre Technique et son secteur, il a pour consigne de ne pas commencer à aspirer, car sinon il arriverait sur son secteur trop tard.

Au 31 rue du Giffre, les conteneurs de collecte des ordures ménagères restent à demeure sur le trottoir.

Ce problème sera signalé au service Déchets d'Annemasse Agglo.

CIRCULATION VÉLO

Le marquage au sol qui a été réalisé à l'entrée de la route des Vallées n'est pas assez large pour la circulation des vélos.



Ce marquage ne correspond pas à une bande cyclable à proprement parler, mais il permet de rappeler aux automobilistes qu'il peut y avoir des deux roues qui empruntent cet axe. En effet, la largeur de la voirie ne permettait pas à cet endroit de matérialiser une vraie bande cyclable.

Pourriez-vous nous apporter des précisions sur les futurs travaux de l'avenue du Giffre et de la voie verte ?



L'avenue du Giffre sera reprise dans toute sa longueur, afin d'y faire passer l'itinéraire urbain de la voie verte. Le sens unique sera maintenu, mais sur une seule voie pour les voitures. Du stationnement longitudinal sera créé de part et d'autre. Une bande cyclable sera créée de chaque côté. Contrairement aux voitures, les vélos pourront circuler

dans les deux sens. Les larges trottoirs seront maintenus et les traversées piétonnes sécurisées. Des plantations d'arbres et d'arbustes sont également prévues. Les travaux se dérouleront dans le deuxième semestre 2019.

La voie verte ira-t-elle jusqu'à la gare ?

Elle ira jusqu'à la place de la Gare. La place elle-même sera une zone piétonne. Les vélos circuleront donc sur la zone piétonne, avec obligation de rouler au pas, pour rejoindre la piste cyclable de l'avenue Émile Zola. L'itinéraire de la voie verte entre Ambilly et Genève rencontre un vrai succès et a permis d'initier un changement des habitudes de déplacement. Nous estimons que le nombre de personnes qui font le trajet entre Annemasse et Genève en vélo a été multiplié par 10 depuis l'ouverture de la voie verte, il est passé d'environ 100 déplacements quotidiens à près de 1000.

Pourquoi ne pas mettre des ralentisseurs pour sécuriser les traversées piétonnes ?

Les ralentisseurs ne sont pas efficaces sur les excès de vitesse des motos. De plus, ils font du bruit pour les riverains situés à proximité.

Avez-vous le projet de mettre à disposition des trottinettes en libre service, comme dans d'autres grandes villes de France ?

Ce projet n'est pas d'actualité sur Annemasse.

Les vélos ne respectent pas le code de la route. Par exemple, nous en voyons souvent passer au feu rouge.

Sur une partie des carrefours à feu, les vélos sont autorisés à passer au rouge quand ils tournent à droite. À cet effet, des panonceaux ont été installés en dessous du feu tricolore. Les vélos doivent cependant laisser la priorité aux voitures qui circulent sur l'autre axe.

TRAM

Sur le Plan Local d'Urbanisme vous avez instauré un emplacement réservé avenue de Verdun, en face du lycée des Glières pour y construire un parking relais pour le tram. Comment se passeront les négociations avec le propriétaire ?

Un représentant de la SCI propriétaire a déjà été rencontré à ce sujet. Annemasse Agglo souhaite se porter acquéreur de cet emplacement, quand le calendrier des travaux pour la deuxième phase du tram sera consolidé. Nous sommes à ce jour en discussion avec les autorités suisses pour finaliser le plan de financement des travaux de cette deuxième tranche.



Les travaux de la première partie, quant à eux, s'achèvent. Le terminus provisoire sera situé rue du Parc. Le premier tram roulera le 15 décembre 2019, le même jour que la première rame du Léman Express.

TRANQUILITÉ PUBLIQUE



Il y a beaucoup de personnes marginalisées qui restent toute la journée dans le parc Eugène Maître. Elles boivent de l'alcool, interpellent les passants, font du bruit, remplissent les poubelles de cannettes et ont des chiens parfois agressifs. Leur présence dissuade les familles de fréquenter l'aire de jeux.

Lorsqu'il pleut, ces personnes vont s'abriter au pied des immeubles de la rue du Levant.

Depuis peu, nous soupçonnons également du trafic de drogue, dans le parc mais aussi au pied des immeubles. Nous avons constaté des marques sur les murs qui nous font penser à des repérages de planques.

Nous avons appelé plusieurs fois la police municipale, qui s'est souvent déplacée pour constater le problème. Nous avons eu également des échanges de courriels et une réunion avec M. Leduc, responsable de la tranquillité publique. Nous avons confié le badge et les clés de notre copropriété à la police pour faciliter les investigations.

Notre copropriété a fait toutes les bonnes démarches auprès de la Mairie. M. Leduc a alerté le commissariat car les problèmes de trafic de drogue relèvent de la police nationale. Les investigations sont en cours. Tous les faits et indices que vous pourrez leur remonter leur seront utiles. Il ne faut pas que le problème s'installe et perdure. M. le Maire évoquera directement cette situation préoccupante avec le Commissaire.

Il y a quelques années, sur notre demande, vous avez clôturé le parc pour éviter les nuisances nocturnes. Le soir à la fermeture du parc, ces personnes se déplacent sur les abords. Plus récemment vous avez fermé les abords du Centre Technique Municipal puis du local associatif. Les personnes disposaient d'un abri contre la pluie, maintenant elles sont obligées de squatter le pied de nos immeubles. Pourriez-vous enlever les récentes clôtures qui ont été posées ?

Ces clôtures ont été posées car les personnes travaillant dans ces équipements publics ne pouvaient plus accéder à leurs locaux. En tant qu'employeur, il ne nous est pas possible de revenir à la situation précédente et d'exposer nos employés et le personnel des associations.

Pourriez-vous faire des aménagements dans le parc pour reconquérir la partie squattée par les SDF : une deuxième aire de jeux, des jardins partagés, des ruches, une boîte à livres... ?

C'est une bonne idée. Le budget ne nous permettra pas d'y répondre dès 2019, mais nous pourrions lancer une concertation avec les habitants l'année prochaine.

D'une façon générale, quelles sont les actions municipales pour éviter le squat des espaces publics ?

La population « marginalisée » de SDF est un problème général de société difficile à gérer par les autorités locales. Récemment lors d'une rencontre avec le Maire d'Annecy, nous avons pu constater qu'il rencontrait exactement le même problème dans sa ville. Jusqu'au 31 mars, nous mettons à disposition un Plan d'Urgence Hivernale, grâce auquel les SDF sont accueillis la nuit. Ce plan est cofinancé par l'Agglomération et l'État.

Avez-vous l'intention d'étendre ce plan toute la durée de l'année ?

En période estivale, l'accueil de nuit est fermé. Mais nous maintenons un accueil de jour à l'Escale. Pour votre information, l'Escale reçoit environ une centaine de personnes par jour.

Comment la police municipale peut-elle agir sur les SDF ?

La police municipale est chargée de faire respecter les arrêtés municipaux. Elle intervient régulièrement dans le parc Eugène Maître, et dresse des amendes en cas d'infraction : consommation d'alcool, chiens dans le parc, comportement agressif ... Pour votre information, la mendicité n'est pas interdite par la Loi. Et les réglementations locales ne peuvent pas l'interdire de façon « générale » sur tout le territoire. Le Maire a cependant pris des arrêtés d'interdiction limités dans le temps et sur des périmètres spécifiques.

Pourriez-vous nous préciser quand et comment la police municipale est joignable ?

La police municipale est joignable aux horaires de bureau au 04 50 87 04 80. En dehors des heures de bureau, les agents sont présents jusqu'à 1 heure du matin du mercredi au samedi. S'ils ne sont pas en intervention, le numéro ci-dessus bascule sur leur téléphone portable quand le bureau est fermé. En cas d'urgence, il faut appeler la police nationale au 17.



La police municipale dispose-t-elle des moyens humains suffisants ?

La tranquillité publique est une priorité de l'équipe municipale. À plusieurs reprises, malgré les contraintes budgétaires, nous avons fait le choix de renforcer les effectifs de la police municipale. Il y a quatre ans nous avons créé une équipe de nuit, ce qui permet maintenant d'avoir des patrouilles jusqu'à 1h du matin une partie de la semaine. Début 2019, nous avons créé une équipe « îlotage du centre-ville » pour renforcer la présence quotidienne. Les recrutements sont en cours, cette équipe sera prochainement opérationnelle.



Vu le contexte particulier de notre Ville, nous pensons qu'il est important de mettre en œuvre des moyens humains de manière massive sur le territoire.

La tranquillité et la sécurité publique sont des domaines partagés entre les Communes et l'État. Certains problèmes de sécurité relèvent exclusivement de l'État, les policiers municipaux ne sont pas habilités à intervenir. D'autres font l'objet d'interventions groupées des deux services. Les policiers municipaux et les ASVP interviennent chacun sur certains types d'infractions pour lesquels ils ont reçu des habilitations différentes. Et enfin d'autres agents municipaux sont dédiés aux missions relatives à la prévention.

À Annemasse, tous ces services coopèrent bien ensemble.

Concernant la police nationale, nous savons qu'il y a du turn-over de personnel, qui entraîne des postes vacants. Nous cherchons des solutions pour stabiliser les effectifs. C'est dans cet objectif que l'Agglomération a décidé de participer au financement de la construction du nouveau commissariat à hauteur de 20 %. Cela a permis d'avancer l'échéance de réalisation.

Quand est prévue la livraison du nouvel Hôtel de Police situé rue des Glières ?

L'état annonce la date de décembre 2019, mais il est possible qu'il y ait un ou deux mois de retard.

Ce bâtiment regroupera les services de la circonscription, environ 110 postes, mais également ceux de la police des frontières, des renseignements généraux et de la police judiciaire. Il devrait y avoir en tout environ 200 agents.

Que va devenir l'ancien bâtiment de commissariat ?

Ce bâtiment appartient à Annemasse Agglo. Pour équilibrer sa participation au financement du nouvel Hôtel de Police, Annemasse Agglo a prévu de revendre le bâtiment à un promoteur. Le bâtiment sera vraisemblablement démolé pour que des immeubles de logements soient reconstruits.

URBANISME

Vous construisez beaucoup de logements, mais il n'est pas certain que vous répondiez au besoin. Les loyers sont trop chers et des logements restent vacants.

La ville ne construit pas de logements. Elle met des règles sur les constructions par le biais du Plan Local d'Urbanisme, et elle vérifie que les règles sont appliquées avant de délivrer les permis de construire.

Ce sont les promoteurs qui construisent, et les prix des loyers sont fixés par la loi du marché, non pas par le coût de la construction. Pour illustration, le prix de vente des logements au m² a augmenté de 5 % en 2 ans.

Notre Plan Local d'Urbanisme impose dans chaque immeuble 25 % de logements sociaux et 10 % d'accession à la propriété à un prix abordable, le pourcentage de T5, T4, T3... est également imposé.

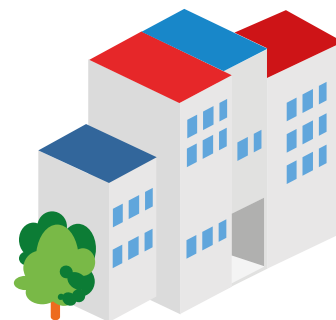
En imposant des logements sociaux, ne craignez-vous pas que les constructeurs compensent en dégradant la qualité du bâti, ou en augmentant les prix des logements « non sociaux » ?

Les logements sociaux sont subventionnés par l'État. La Mairie a exactement la même exigence sur la qualité architecturale des immeubles privés que sur celle des immeubles sociaux.

Enfin, le prix de vente des logements non sociaux est basé sur la loi de l'offre et de la demande. Visiblement malgré les contraintes de construction, les promoteurs n'ont aucun problème pour vendre les logements et équilibrer leurs opérations.

Comment la Mairie s'assure-t-elle de la qualité architecturale et de la durabilité des immeubles ?

La Mairie s'est adjoint les services d'un architecte conseil, et dispose également d'une charte architecturale. Avant le dépôt du permis de construire, l'architecte du projet travaille systématiquement avec notre architecte conseil. Celui-ci est très vigilant à la pérennité des matériaux utilisés.



La construction des nouveaux immeubles, par exemple celui de la route de Bonneville, montre qu'une attention particulière est apportée à l'esthétique et à la qualité architecturale.

Quel est le projet à l'intersection entre la rue Malbrande et la route des Vallées ?



Après démolition des anciens bâtiments, des immeubles de logements seront construits par un promoteur immobilier.

Nous avons jugé que l'arche en pierre avait une valeur patrimoniale, nous avons donc demandé qu'elle soit reconstituée dans le nouveau bâtiment. Les grands arbres à l'arrière des bâtiments seront également conservés. Le trottoir sera élargi.

Impasse du Beulet, un permis a été accordé pour la construction de 12 maisons. Pourquoi avoir prévu l'accès par la rue du Beulet et non pas directement sur l'avenue Lucie Aubrac ? Les habitants de la rue du Beulet craignent l'afflux de véhicules, peuvent-ils faire un recours contre la décision ?

Le projet prévoit uniquement la construction de maisons individuelles, donc le trafic généré restera faible.

Si on avait autorisé l'ouverture sur Lucie Aubrac, on aurait favorisé un shunt entre la rue Île de France et l'avenue Lucie Aubrac, et la circulation dans la rue du Beulet aurait probablement augmenté davantage.

Les habitants peuvent déposer un recours contre la Mairie dans les deux mois qui suivent l'affichage du Permis de Construire sur le site.

Il est à noter que si nous n'avions pas classé la parcelle en zone pavillonnaire dans le Plan Local d'Urbanisme de 2017, ce sont vraisemblablement des immeubles qui auraient été construits et non pas des maisons.

Pourquoi y a-t-il tant de nouvelles constructions ?

Notre région continue à être très attractive. Le chômage y est beaucoup plus bas que dans le reste de la France. Le tout récent chiffre du chômage à Annemasse est d'environ 6%.

ÉCOLES

Cette année, il y a presque 30 élèves dans certaines classes. Si l'État annonce un effectif maximum de 24 élèves par classe, pourrez-vous mettre à disposition les locaux ?

Le nombre d'enfants par classe n'est pas fixé par le Maire mais par l'Éducation Nationale. C'est elle qui décide du nombre de classes et qui crée les postes de professeurs des écoles correspondants. La Ville a toujours mis et mettra toujours les locaux nécessaires à disposition. C'est ce qu'elle a fait en 2018 et en 2019 quand les classes ont été dédoublées en CP puis en CE1 dans les Zones d'Éducation Prioritaire.

Je trouve que la mesure de dédoublement des classes dans la Zone d'Éducation Prioritaire est inégalitaire. Pourquoi certains enfants ont la chance d'être 12 par classe et d'autres sont presque à 30 par classe ?

Cette mesure ne relève pas de la Mairie, mais bien de l'État.

Anticipez-vous les besoins de nouvelles classes ?

Nous suivons de près les prévisions d'effectifs scolaires sur les 10 prochaines années. La construction de nouvelles écoles prend plusieurs années et ce serait une faute de notre part de ne pas anticiper.

C'est grâce au suivi de ces prévisions que nous avons réalisé sous ce mandat : l'extension de l'école des Hutins, l'extension de l'école de Bois-Livron, et que nous démarrerons dès cet été celle de l'école maternelle de Jean Mermoz.

Nous avons également lancé les premières études pour la construction d'un nouveau groupe scolaire à proximité de la place Clémenceau, dont la livraison est prévue en 2025.



Le compte-rendu de ces échanges est envoyé aux participants. Il est également disponible sur le site internet www.annemasse.fr rubrique Participation citoyenne.